

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance régulière du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce deuxième jour de novembre 2015, à vingt heures à laquelle sont présents Mesdames Chantale Alain, Andrée Lebel, Messieurs Jocelyn Bernier, Gaston Chenard, Pierre Després et Dave Landry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre. De même qu'en présence de la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Francine Morin.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS

Mesdames Chantale Alain, Andrée Lebel, Messieurs André St-Pierre, Gaston Chenard, Jocelyn Bernier, Pierre Després et Dave Landry remettent à la directrice générale et secrétaire-trésorière leur déclaration des intérêts financiers des élus municipaux. Le tout sera déposé dans les archives et sera sujet aux changements qui devront y être insérés régulièrement.

Chaque année, dans les soixante jours de l'anniversaire de son élection ou de sa nomination, chaque membre du conseil dépose devant le conseil sa déclaration de mise à jour (art.33.3).

2015-11-136 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Madame Andrée Lebel et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que lu, avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

**2015-11-137 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 5 OCTOBRE 2015**

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Madame Chantale Alain et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2015 en apportant la correction suivante à la résolution 2015-10-132

Remplacer « *ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire* » par « *ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire* »

La proposition est acceptée à l'unanimité.

2015-11-138 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Monsieur Dave Landry, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et résolu d'accepter les comptes du mois d'octobre 2015 totalisant une somme de trente-six mille trente-sept dollars et treize sous (36 037,13 \$), pour la Municipalité, de mille six cent quarante-trois dollars et quatre-vingt-deux sous (1 643,82 \$) pour le Centre de loisirs, tel que le tout plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet lors de la séance tenante.

QUE le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, directrice-générale & secrétaire-trésorière certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal de Saint-Athanase.

Donné à Saint-Athanase, ce 2 novembre 2015

Francine Morin, D.g. et Sec. Très.

CORRESPONDANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Aucune correspondance.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

- Monsieur Robert Poeti, du ministère des Transports du Québec, avise le maire, Monsieur André St-Pierre, qu'il autorise la programmation des travaux en voirie locale présentée par la municipalité telle que décrite dans l'annexe dossier 65-13100 et qui se lit comme suit :

No projet	Année de réalisation	Localisation des travaux	Type d'intervention	Montant estimé
65-13100-02	2016	Chemin de la Rivière Noire (partie Ouest)	Remplacement de ponceaux, rechargement granulaire et asphaltage	250 000 \$

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire doit être avisé de toutes modifications que la municipalité pourrait apporter à cette programmation autorisée.

DISCOURS DU MAIRE

Selon la loi 105, article 955 du code municipal, monsieur le maire fait rapport sur la situation financière de la Municipalité. Le texte du rapport du maire sera distribué gratuitement dans chacune des résidences de la Municipalité. (Loi de 1980, P.L. 105 A.5)

2015-11-139 CALENDRIER DES RÉUNIONS POUR 2016

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Dave Landry, appuyé par Madame Chantale Alain et unanimement résolu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016, lesquelles se tiendront le lundi, le mardi ou le mercredi, le cas échéant, à 20 h, aux dates ci-après déterminées :

-	11 Janvier	Lundi	-	04 Juillet	Lundi
-	01 Février	Lundi	-	10 Août	Mercredi
-	07 Mars	Lundi	-	06 Septembre	Mardi
-	04 Avril	Lundi	-	03 Octobre	Lundi
-	02 Mai	Lundi	-	07 Novembre	Lundi
-	06 Juin	Lundi	-	05 Décembre	Lundi

2015-11-140 COTISATION ANNUELLE 2016-2017 AU RÉSEAU BIBLIO DU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par Monsieur Dave Landry, appuyé par Madame Andrée Lebel et unanimement résolu d'adhérer pour 2016-2017 au réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent. La contribution municipale pour l'année comprise entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017 s'élève à mille quatre cent soixante-quinze dollars et quarante-neuf sous, taxes incluses. Le coût d'utilisation et soutien du logiciel *SYMPHONY* est de cent trente-sept dollars et dix-huit sous (137,18\$), taxes incluses.

FACTURE ANNUELLE – RÉSEAU BIBLIO	2014-2015		2016-2017	
Habitants	306		291	
Contribution municipale – Taux	3,59 \$	1 098,54 \$	3,72 \$	1 082,52 \$
Cotisation à Livres + pour achats de livres - Taux	0,67 \$	205,02 \$	0,69 \$	200,79 \$
	TPS 5%	65,18 \$		64,17 \$
	TVQ 9,975%	130,03 \$		128,01 \$
	Total	1 498,77 \$		1 475,49 \$

LICENCE SYMPHONY	2014-2015		2016-2017	
Habitants	306		291	
Taux	0,39\$	119,34 \$	0,41\$	119,31 \$
	TPS 5%	5,97\$		5,97 \$
	TVQ 9,975%	11,90 \$		11,90 \$
	Total	137,21 \$		137,18\$

**2015-11-141 ORGANISATION DE LA FÊTE DE NOËL AU
CENTRE DES LOISIRS**

FÊTE DE NOËL 2015

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Pierre Després et unanimement résolu d'organiser la fête de Noël pour les enfants de la paroisse au Centre des loisirs, dimanche le 13 décembre 2015. Il est aussi résolu qu'un montant de quinze dollars (15 \$), taxes en sus, par enfant soit alloué pour l'achat des cadeaux. Les enfants admissibles devront être âgés de 0 à 12 ans (naissance à la 6^e année), être résidents de la municipalité et devront être accompagnés d'un adulte. Mesdames Chantale Alain et Andrée Lebel s'occuperont des achats de cadeaux, de l'emballage et de l'organisation de la fête en collaboration avec les autres membres du conseil.

**2015-11-142 ENGAGEMENT DU PERSONNEL POUR LE
DÉBLAIEMENT DES GALERIES POUR L'HIVER 2015-
2016**

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu d'engager Madame Johanne Labrecque pour le déblaiement de la galerie du bureau municipal au coût de sept cent soixante-douze dollars et cinquante sous (772,50 \$) pour le Complexe municipal et de quatre cent trente-huit dollars (438 \$) le Centre des loisirs.

QUE ces montants sont payables en deux versements égaux le 15 décembre 2015 et le 15 mars 2016.

2015-11-143 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 DE LA RIDT

ATTENDU QUE la RIDT doit présenter son budget pour l'année 2016 aux municipalités concernées pour approbation;

ATTENDU QUE le conseil de la RIDT a accepté ledit budget à la séance du 13 septembre 2015;

ATTENDU QUE les municipalités doivent adopter le budget 2016 de la RIDT par voie de résolution;

ATTENDU l'étude du dossier par les membres du conseil;

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Pierre Després et unanimement résolu d'approuver le budget 2016 de la Régie inter municipale des déchets du Témiscouata.

QUE copie de la résolution soit acheminée à la RIDT.

2015-11-144 ENGAGEMENT DU PERSONNEL POUR LA PATINOIRE

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Pierre Després et unanimement résolu d'engager Monsieur Samuel Viens pour le poste de préposé à la patinoire pour l'hiver 2015-2016. Les conditions sont les mêmes que par les années précédentes. (Voir la description de tâches au livre des délibérations).

Durée de l'engagement : Décembre à la 1^{ère} semaine de mars
(environ 13 semaines)

Taux horaire : 500 \$ par semaine

Les tarifs pour la saison 2015-2016 sont les suivants :

- **Famille** : 30 \$
- **Adulte** : 20 \$
- **Étudiant** : 15 \$
- **À la journée** : 2 \$

2015-11-145 **ACCEPTATION DE LA DEMANDE DES
FERMIÈRES DE SAINT-ATHANASE – SERVICE
GRATUIT DE PHOTOCOPIES**

Il est proposé par Monsieur Dave Landry, appuyé par Madame Andrée Lebel et unanimement résolu d'autoriser le cercle des fermières de Saint-Athanase à utiliser gratuitement le service de photocopies d'une valeur d'environ 70 \$ par année à compter de la séance tenante et jusqu'à avis contraire de la Municipalité.

2015-11-146 **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE
SERVICES DE CONSULTATIONS JURIDIQUES**

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Monsieur Dave Landry et unanimement résolu de renouveler l'entente de service de consultations juridiques dit « Première ligne » avec Me Gilles Moreau, avocat, aux mêmes conditions que les années précédentes, soit un montant annuel forfaitaire de cinq cent dollars (500 \$), taxes en sus.

2015-11-147 **CONTRIBUTION FINANCIÈRE À FONDS JEUNESSE
DU TÉMISCOUATA**

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Madame Andrée Lebel et unanimement résolu de contribuer au financement du Fonds Jeunesse Témiscouata 2015-2016 pour un montant de soixante-quinze dollars (75 \$).

2015-11-148 **DEMANDE AU COMMISSAIRE AU
DÉVELOPPEMENT – MISE À JOUR DU GUIDE DU
CITOYEN DE SAINT-ATHANASE**

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Monsieur Dave Landry et unanimement résolu de demander à Monsieur Daniel Blier, commissaire au développement, d'effectuer la mise à jour du guide du citoyen de Saint-Athanase, tel que mentionné dans le plan de développement stratégique 2015-2019.

2015-11-149 **OFFRE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU
RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE
INTERMUNICIPALE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE**

RIVIÈRE-BLEUE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE – ÉQUIPEMENT SUPRALOCAL

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale entre la Municipalité de Rivière-Bleue et la Municipalité de Saint-Athanase visant l'exploitation et le financement de l'Aréna du Transcontinental vient à échéance le 31 décembre 2015;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Bleue a demandé aux municipalités parties à l'entente de faire une offre financière pour le partage du financement;

ATTENDU l'étude du dossier par les membres du conseil;

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Monsieur Pierre Després et unanimement résolu de contribuer au financement de la façon suivante :

Saint-Athanase	Financement	Publicité
2016	1 500,00 \$	250 \$
2017 majoration de 2%	1 530,00 \$	0 \$
2018 majoration de 2%	1560,60 \$	0 \$

QUE les sommes pour le financement sont payables à la Municipalité de Rivière-Bleue en deux versements égaux, les 15 mars et 15 septembre de chaque année.

QUE la somme pour la publicité est payable en un versement avec le premier paiement venant à échéance le 15 mars 2016.

QUE cette offre est d'une durée de trois (3) ans, débutant le 1^{er} janvier 2016 et expirant le 31 décembre 2018.

2015-11-150 APPUI À L'IMPLANTATION DU PROGRAMME ACCÈS-LOISIRS AU TÉMISCOUATA

ATTENDU QUE le programme Accès-Loisirs permettra de rendre accessible gratuitement toutes les activités sportives, culturelles et de plein air aux personnes de 0 à 99 ans vivant en situation de faible revenu dans notre municipalité;

ATTENDU QUE le programme Accès-Loisirs Témiscouata est en démarche d'implantation dans la MRC de Témiscouata;

ATTENDU QUE le programme Accès-Loisirs nécessite la participation de la municipalité soit en libérant des places de loisirs ou dans le rôle de diffuseur des informations;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gaston Chenard

APPUYÉ PAR Monsieur Jocelyn Bernier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Saint-Athanase appuie l'implantation du programme Accès-Loisirs et

QU'elle s'engage à diffuser les informations au sein des organismes du milieu et de la population afin que les personnes vivant en situation de faible revenu puissent avoir accès à des loisirs sportifs, culturels ou de plein air gratuitement.

RAPPORT DES ÉLU(E)S

ANDRÉ ST-PIERRE

- Compte-rendu – Réunion de la CODET et de l'AGA de la Route des frontières

ANDRÉE LEBEL

- Compte-rendu – Réunion du service ambulancier

DIVERS

La MRC de Témiscouata invite tous les maires et les conseillers à assister à une rencontre portant sur la téléphonie cellulaire le 19 novembre prochain à la salle des maires située à Témiscouata-sur-le-Lac. Notre municipalité sera représentée par M. André St-Pierre, maire et M. Gaston Chenard, conseiller.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil.

- Sujets discutés :
 - La personne responsable pour autoriser le passage de la niveleuse dans les rangs;
 - Nombre d'habitants dans notre municipalité selon le recensement.

CLÔTURE

A 20 h 42 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la session close et lève l'assemblée.

.....
M. André St-Pierre, maire

.....
Mme Francine Morin, G.M.A.
Directrice générale & secrétaire trésorière

Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.